Annonce légale EDUNIVERSAL

Annonce légale Avis de convocation

92 Hauts-de-Seine

Annonce légale publiée le 13-08-2021

EDUNIVERSAL
Société anonyme au capital de 983.563,80 €
19 boulevard des Nations-Unies – 92190 Meudon
399 207 729 RCS Nanterre
AVIS DE CONVOCATION
Chers Actionnaires,
Nous avons l'honneur de vous informer qu'une assemblée générale extraordinaire de la société EDUNIVERSAL se tiendra le 31 août 2021 à 12 h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
ORDRE DU JOUR
-Lecture du rapport du Conseil d'administration ;
-Lecture du rapport du Commissaire aux compte ;
-Augmentation de capital d'un montant de cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent soixante-quatre euros (577.464 €) par émission de cinq millions sept cent soixante-quatorze mille six cent quarante (5.774.640) actions ordinaires nouvelles ; pouvoirs au Conseil d'administration ;
-Délégation de pouvoirs à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce ; suppression du droit préférentiel de souscription des associés ;
-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
FORMALITES PREALABLES POUR PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE
Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette assemblée, soit en y assistant personnellement, soit en votant par correspondance, soit en s'y faisant représenter.
Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à savoir le 27 août 2021, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.
Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration, ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission le 26 août 2021, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire le 27 août 2021 pour être admis à l'assemblée.
Seuls les actionnaires justifiant ainsi de la propriété de leurs actions pourront participer à l'assemblée.
A défaut de pouvoir assister personnellement à cette assemblée, tout actionnaire peut :
-soit remettre une procuration à son conjoint, au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire ou à toute personne physique ou morale de son choix, ,
-soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire et donner pouvoir au Président,
-soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.
Il est rappelé que, conformément aux textes en vigueur :
-les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sur simple demande adressée par lettre simple à la Société, auprès du service juridique, à l'adresse du siège social de la Société ou par courrier électronique à l'adresse email : infoactionnaires@eduniversal.com. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue à cette adresse six (6) jours calendaires au moins avant la date de l'assemblée, soit le 25 août 2021 ;
-les votes par correspondance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés parviennent auprès du service juridique au siège de la Société susvisé au plus tard le quatrième jour précédant l'assemblée, soit le 27 août 2021.
- L'actionnaire, lorsqu'il a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ou une attestation de participation, ne peut plus choisir un autre mode de participation mais peut céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à savoir le 27 août 2021, à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifiera la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettra les informations nécessaires ;
Les actionnaires peuvent, poser des questions écrites à la Société à compter de la présente publication. Ces questions doivent être adressées au Président du Conseil d'administration au siège social de la Société, par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 25 août 2021. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.
Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux assemblées générales, seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social et pourront être consultés sur le site de la Société : http://www.eduniversal-ranking.com/investors-eduniversal.
Veuillez agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.
Le Conseil d'administration

Réf A21046098 Date 13-08-2021 Support Affiches Parisiennes (AP) Dép. 92 Hauts-de-Seine

EDUNIVERSAL a publié son annonce légale en utilisant notre service de publication d'annonces légales en ligne. Besoin de publier une annonce légale avis de convocation ?

PUBLIER UNE ANNONCE LÉGALE

ANNONCES LÉGALES
Publier mon annonce légale au meilleur prix
Publier une annonce légale
Consulter les annonces légales

FORMALITÉS D'ENTREPRISE
Nous vous accompagnons dans la gestion de vos dossiers de formalités.
Formalités d'entreprise

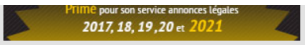

VENTES AUX ENCHÈRES
Les prochaines ventes aux enchères et résultats
Prochaines ventes aux enchères
Résultats des ventes aux enchères

Mercato des Avocats

Mercato Affaires

Abonnez-vous à notre journal